

Ensemble

Bulletin d'informations municipales d'**Andeville**



N°6 • Janvier/Février 2019



Dossier :

Projet d'Aménagement
et de Développement
Durable (PADD)

Actualité :

De nouveaux
occupants au gymnase



Merci au trio de guitare de l'Association Musicale Andevillienne (AMA) pour son récital en prélude à la cérémonie de vœux le samedi 12 janvier 2019 en Mairie.

P2/ Sommaire

P3/ Édito

P4/5/6/7/ Dossier, événement Le Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD), dévoilé !

P/8/ Dossier, actualités : De nouveaux occupants au gymnase

P9/10/11/ Rétrospective en images

P12/13/ Agenda • Rendez-vous à venir • Événements

P14/15/ Information administrative • État Civil

RECTIFICATIF :

Une coquille rédactionnelle dans le journal ENSEMBLE N°5 dans l'article relatif au diagnostic du PLU (page 7) à propos des chiffres du chômage à ANDEVILLE rendait le chiffre du nombre de chômeur peu crédible. En effet, il était écrit : « *Le taux de chômage est en augmentation passant de 9,9 % en 2009 à 11,7 % en 2014 (36 personnes au total)* ». Il fallait lire plus exactement dans la parenthèse : « *Le taux de chômage est en augmentation passant de 9,9 % en 2009 à 11,7 % en 2014 (193 personnes au total)* ».

Photo de couverture : Vœux de Monsieur le Maire, Jean-Charles MOREL, le samedi 12 janvier 2019 en Mairie d'Andeville



Mairie d'Andeville
2 place de la République
CS90144
60111 MÉRU cedex
Tél : 03 44 52 08 12
Fax : 01 41 32 98 93
contact@andeville.fr
www.andeville.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi au samedi 9 h à 12 h
Lundi au vendredi 14 h à 17 h

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous le samedi matin

Numéros utiles :
Pompiers Incendies, Accidents 18
Gendarmerie Nationale 17
SAMU Urgences Médicales 15
Allo Enfance Maltraitée 119





J'ai le plaisir de vous présenter mes vœux les plus chaleureux.

Je veux, avec le Conseil municipal, vous souhaiter une année 2019 pleine de joie, de réussite, de chaleur et d'énergie. Que cette nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à vos proches, la santé, tellement essentielle et aussi beaucoup de satisfaction dans vos vies personnelles et professionnelles.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de la cérémonie de vœux ce samedi 12 janvier qui s'est déroulé dans notre nouvelle Mairie, la nouvelle année 2019 verra s'achever notre programme ambitieux de travaux : une aire de jeux pour les jeunes dans le parc de la mairie, la poursuite des travaux à l'école élémentaire, mais aussi au gymnase avec la réfection des vestiaires du Judo, la rénovation complète de la voirie et des trottoirs dans une 1^{ère} tranche de travaux rue de l'Abbé Gueule, enfin la réfection d'une partie du mur du cimetière.

Mais cette année 2019 nous permet également de nous projeter dans l'avenir. C'est pourquoi nous poursuivons l'analyse sur le devenir de notre village sur le thème « *Andeville d'ici 2030* » avec la révision du Plan Local d'Urbanisme. Ainsi, le conseil municipal du 20 décembre 2018 a adopté le Projet de Développement Durable (PADD) qui énonce les principales orientations des communes en matière d'aménagement. Nous en retraçons dans ce journal les principales orientations. Je vous rappelle que dans le cadre de la concertation publique vous pouvez me faire connaître vos réactions, vos demandes, et vos propositions par courriel à plu@andeville.fr

Bonne lecture et à nouveau que cette année 2019 puisse vous être aussi agréable que possible. Bonne et belle année 2019 !

Jean- Charles Morel
Votre maire



.....

Au cours de la seconde réunion publique organisée le 18 décembre 2018, la municipalité avec l'aide du cabinet d'urbanisme Verdi Cœur de France (Beauvais) a présenté l'avancée des travaux de révision du plan local d'urbanisme en présentant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Résumé.

Après avoir présenté le diagnostic communal lors d'une première réunion publique le 9 novembre 2018 devant plus de 50 personnes particulièrement intéressées, le conseil municipal du 23 novembre 2018 a débattu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce document est la pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme (PLU), c'est pourquoi il est obligatoire. Selon la loi, le PADD doit être l'expression claire et accessible de la vision stratégique du développement de la commune à long terme, en apportant des réponses aux enjeux et problématiques de l'intercommunalité et des mesures de préservation de ses atouts. Autrement dit, il doit respecter les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme.

ANDEVILLE, UNE COMMUNE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE

Ce document a été présenté, dans le cadre de la concertation, à la population au cours d'une réunion publique qui a été organisée le 18 décembre 2018 en mairie dans la salle du conseil municipal. Pour l'occasion, le Maire, Jean-Charles MOREL, accompagné de la municipalité, était réuni autour de Loïc JEANGORGES, urbaniste du cabinet Verdi Cœur de France (Beauvais), qui a détaillé pendant près de deux heures la démarche de la commune devant plus de 40 Andevilliens. Après avoir rappelé les grands enseignements du diagnostic, il a présenté les orientations

retenues dans le PADD. « *Les orientations d'aménagement sont formulées autour de deux grands axes* » a-t-il précisé. L'axe 1 du PADD a pour but la préservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti, garant de la qualité du cadre de vie de la Commune. La carte page 5 synthétise l'ensemble. C'est le défi N°1 qui a été intitulé « *une commune attractive et dynamique* ». Il a été décliné en 4 objectifs qu'il convient rapidement de rappeler :

- 1°) Préserver et valoriser le cadre naturel et environnemental d'Andeville dans les projets d'aménagements et d'urbanisation,
- 2°) Participer à l'amélioration paysagère du territoire d'Andeville en valorisant le patrimoine bâti et naturel,
- 3°) Préserver la ressource en eau pour l'équilibre et l'avenir du territoire,
- 4°) Prendre en compte les risques naturels sur le territoire d'Andeville dans la politique d'aménagement et d'urbanisation de la commune.

Le second axe propose un développement urbain cohérent et maîtrisé, en conservant le caractère rural, en confortant et valorisant l'activité agricole et les potentialités du territoire.




ANDEVILLE, UNE COMMUNE AGRÉABLE A VIVRE !

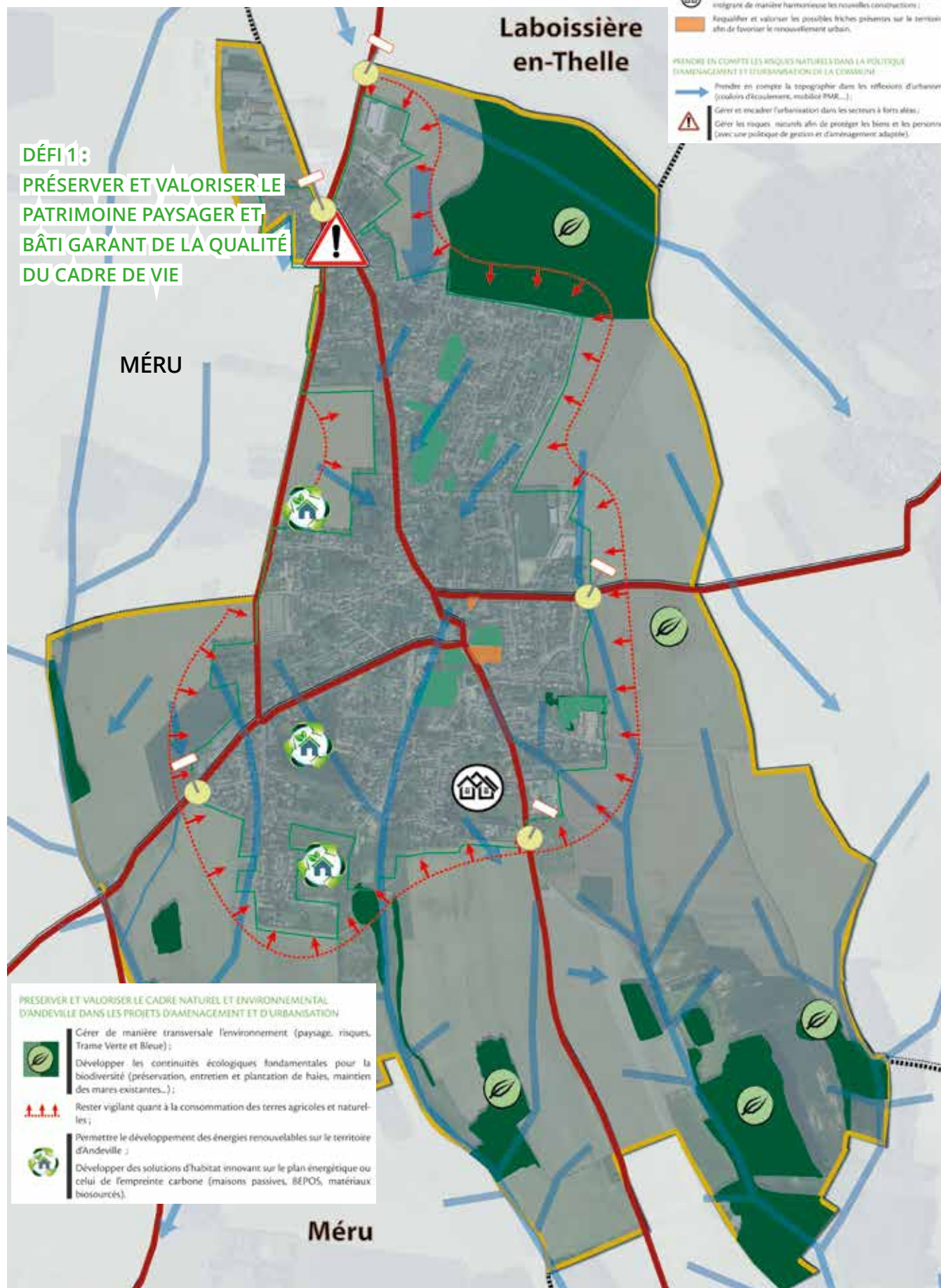
Ce second défi intitulé « *une commune agréable à vivre* », regroupe 6 objectifs qui sont rappelés au moyen de la

VALORISANT LE PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

-  Conserver des espaces de respiration et de nature en milieu urbain ;
-  Traiter les transitions entre les différents unités paysagères (espace agricole, espace urbain, espace boisé) ;
-  Traiter de manière paysagère et qualitative les entrées de ville sur la commune d'Andeville ;
-  Maintenir l'identité architecturale du tissu urbain d'Andeville en intégrant de manière harmonieuse les nouvelles constructions ;
-  Régulariser et valoriser les possibles friches présentes sur le territoire afin de favoriser le renouvellement urbain.

PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES NATURELS DANS LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISATION DE LA COMMUNE

-  Prendre en compte la topographie dans les réflexions d'urbanisme (coûliers d'écoulement, stabilité PMR...)
-  Gérer et encadrer l'urbanisation dans les secteurs à forts aléas ;
-  Gérer les risques naturels afin de protéger les biens et les personnes (avec une politique de gestion et d'aménagement adaptée).



DÉFI 1 :
PRÉSERVER ET VALORISER LE
PATRIMOINE PAYSAGER ET
BÂTI GARANT DE LA QUALITÉ
DU CADRE DE VIE

MÉRU

PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL
 D'ANDEVILLE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISATION



Gérer de manière transversale l'environnement (paysage, risques, Trame Verte et Bleue) ;

Développer les continuités écologiques fondamentales pour la biodiversité (préservation, entretien et plantation de haies, maintien des mares existantes...) ;



Rester vigilant quant à la consommation des terres agricoles et naturelles ;

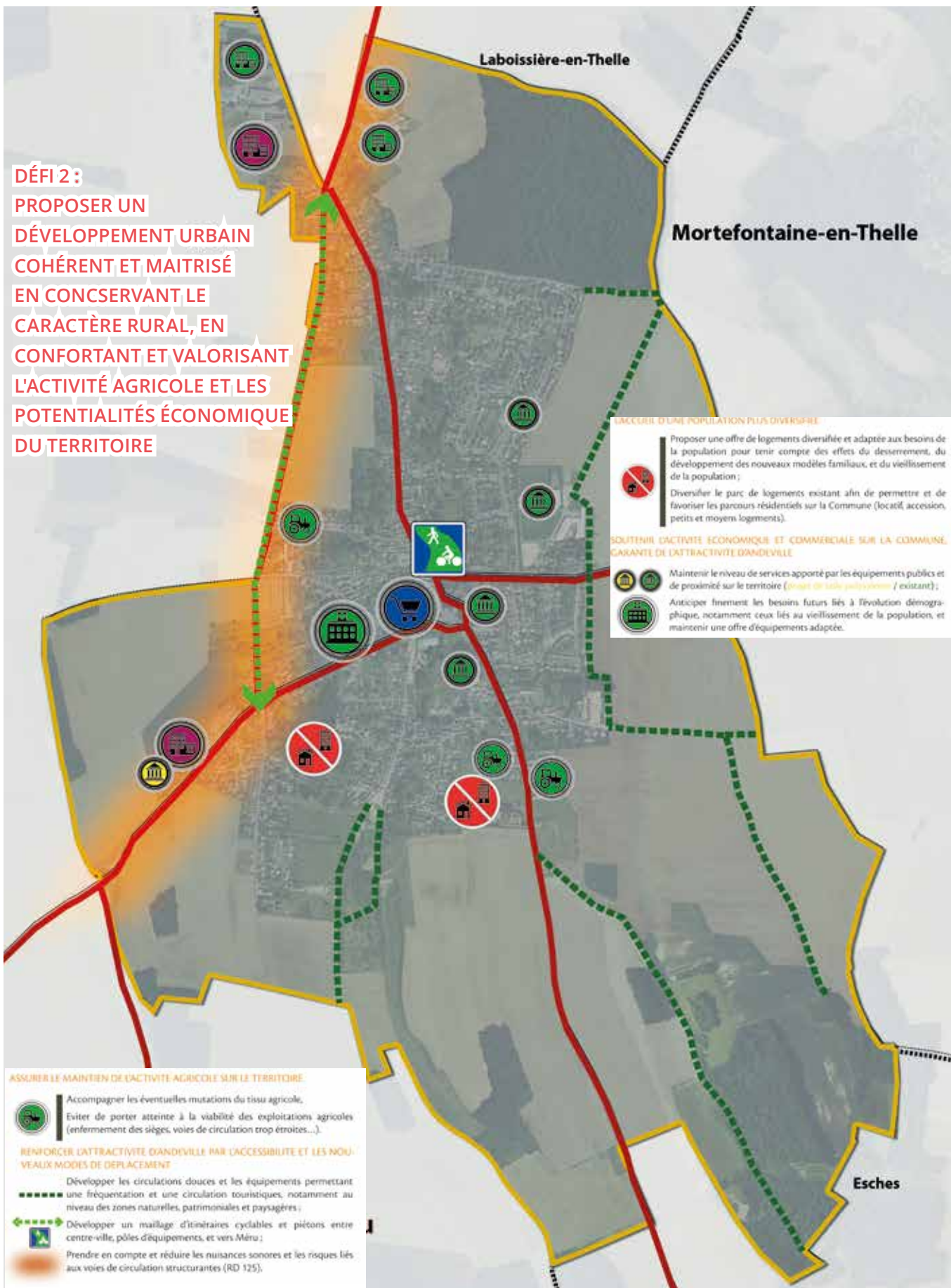


Permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire d'Andeville ;

Développer des solutions d'habitat innovant sur le plan énergétique ou celui de l'empreinte carbone (maisons passives, BEPOS, matériaux biosourcés).

Méru

**DÉFI 2 :
PROPOSER UN
DÉVELOPPEMENT URBAIN
COHÉRENT ET MAÎTRISÉ
EN CONSERVANT LE
CARACTÈRE RURAL, EN
CONFORTANT ET VALORISANT
L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LES
POTENTIALITÉS ÉCONOMIQUE
DU TERRITOIRE**



ACCUEIL D'UNE POPULATION PLUS DIVERSIFIÉE
 Proposer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins de la population pour tenir compte des effets du desserrement, du développement des nouveaux modèles familiaux, et du vieillissement de la population ;
 Diversifier le parc de logements existant afin de permettre et de favoriser les parcours résidentiels sur la Commune (locatif, accession, petits et moyens logements).

SOUTIENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE SUR LA COMMUNE, GARANTE DE L'ATTRACTIVITÉ D'ANDEVILLE
 Maintenir le niveau de services apporté par les équipements publics et de proximité sur le territoire (*crèches de bébé, jardins / existant*) ;
 Anticiper finement les besoins futurs liés à l'évolution démographique, notamment ceux liés au vieillissement de la population, et maintenir une offre d'équipements adaptée.

ASSURER LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE
 Accompagner les éventuelles mutations du tissu agricole, Éviter de porter atteinte à la viabilité des exploitations agricoles (enfouissement des sièges, voies de circulation trop étroites...).

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ D'ANDEVILLE PAR L'ACCESSIBILITÉ ET LES NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT
 Développer les circulations douces et les équipements permettant une fréquentation et une circulation touristiques, notamment au niveau des zones naturelles, patrimoniales et paysagères ;
 Développer un maillage d'itinéraires cyclables et piétons entre centre-ville, pôles d'équipements, et vers Méru ;
 Prendre en compte et réduire les nuisances sonores et les risques liés aux voies de circulation structurantes (RD 125).

carte page 6 :

1°) Assurer une reprise de la croissance démographique sur le territoire d'Andeville,

2°) Améliorer et développer le parc de logements pour permettre l'accueil d'une population plus diversifiée,

3°) Maintenir et développer un niveau d'équipements et de réseaux adaptés à la population projetée,

4°) Soutenir l'activité économique et commerciale sur la commune, garantie de l'attractivité d'Andeville,

5°) Assurer le maintien de l'activité agricole sur le territoire,

6°) Renforcer l'attractivité d'Andeville par l'accessibilité et les nouveaux modes de déplacements.

La présentation s'est poursuivie en insistant particulièrement sur la question des objectifs chiffrés de croissance de population. Monsieur le Maire a expliqué que l'objectif chiffré concernant la croissance de la population est de 0,3 % par an soit 3 300 habitants d'ici 2030. Ainsi a-t-il ajouté « 13,2 ha seraient nécessaires pour l'accueil de 240 logements d'ici à 2030, soit environ 16 logements par an, à la fois pour maintenir la population d'Andeville et pour accueillir davantage d'habitants ». Ces 13,2 ha seront disponibles essentiellement dans l'enveloppe urbaine (11,8 hectares), c'est-à-dire à l'intérieur du village : en dents creuses (2,6 ha), et en îlots urbains. Il faudrait donc prévoir 1,4 ha supplémentaires en extension pour atteindre l'objectif, compte tenu d'un taux de rétention foncière de 15 % et d'une densité de 18 logements à l'hectare. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une des nouveautés de la loi qui s'appliquera à Andeville, l'étalement urbain étant particulièrement faible par rapport au précédent PADD. En effet, seulement 1,4 hectares sont prévus en extension. Il s'agit d'une petite partie des terrains actuellement agricoles situés derrière la rue Perrichon et la RD 125. Monsieur le Maire a rappelé qu'en France, l'équivalent d'un département tous les 11 ans est "mangé" par l'urbanisation.

LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Les questions ont été nombreuses (plus d'une vingtaine) et très diverses. Le public particulièrement attentif s'est interrogé sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), pourquoi ne figurent-elles pas sur les cartes ? Des remarques ont été abordées sur la typologie des logements à construire ou bien encore sur la localisation des "dents creuses" et les conditions dans lesquelles leur aménagement est envisagé. Monsieur le Maire a été questionné également sur la lutte contre le phénomène de la division et sur les modalités concrètes de protection du patrimoine. En répondant aux questions et pour conclure, Monsieur le Maire a fait le constat que ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable recueillait l'assentiment du public.

Définitions - Glossaire



Dent creuse : parcelle ou groupe de parcelles non bâties insérées dans un tissu construit. Espace vide entouré de constructions : en ville, un terrain vague est une dent creuse. Elle peut être créée par la démolition d'un édifice.

Rétention foncière : désigne la conservation par les propriétaires de terrains potentiellement urbanisables alors qu'ils pourraient être mis en vente sur le marché foncier du territoire.

OAP : Les Orientations d'Aménagement et de Programmation, sont une traduction du projet (défini dans le PADD) de la commune. Les opérations d'aménagement de la commune devront être compatibles avec les OAP.

Enveloppe urbaine de référence : Il s'agit d'un périmètre qui comprend tous les espaces bâtis contigus de la commune.

Densification urbaine : c'est un concept qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace urbain.

Îlot urbain : c'est une portion de terrain qui accueille des constructions et qui est délimité par des voies de circulation.

Étalement urbain : c'est la propension des agglomérations urbaines à croître et à se développer sur des périmètres beaucoup plus large.

Prochaines étapes et calendrier du PLU



Incontestablement, le PADD représente le « gros morceau » de la révision d'un plan local d'urbanisme. Pour autant, la route avant l'adoption définitive du document d'urbanisme est encore longue. Une 3^e étape doit se réaliser dans le premier semestre 2019 pour définir des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), mais aussi le règlement et le zonage. Dans une 4^e étape fin 2019, il conviendra d'arrêter le projet de PLU avec la mise en forme du dossier et donc la phase administrative qui se traduira par une enquête publique et l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA). Enfin, l'étape 5 au cours de l'année 2020 verra l'approbation du PLU.

La concertation publique

Vous pouvez consulter le document complet du PADD (29 pages) sur le site internet de la commune www.andeville.fr (rubrique urbanisme). D'autre part, le dossier de révision du PLU et un registre des observations du public sont également consultables en Mairie (aux heures d'ouverture). Vous pouvez également transmettre directement vos remarques ou observations par courriel à : plu@andeville.fr



De nouveaux occupants au gymnase !

.....

Les anciens bureaux de la mairie au gymnase étant libérés depuis que la nouvelle mairie est ouverte le 7 octobre 2017, le redéploiement de ces locaux libres a permis d'y installer à la fois l'activité danse du foyer rural mais aussi l'AMA (ASSOCIATION MUSICALE ANDEVILLIENNE). Revue de détail et projets en perspectives.

Pour repenser la nouvelle occupation du gymnase « *c'est un peu le jeu de la chaise musicale* » ironise Patrick PIPAULT, adjoint au maire délégué à la culture, à l'animation et au sport. En effet, ajoute-t-il « *depuis que les bureaux de la mairie ont été libérés en octobre 2017, il convenait de réaffecter ces espaces libres à des associations Andevilliennes à l'étroit dans d'autres locaux* ». C'est ce qui a été fait en premier pour la section danse du foyer rural d'Andeville qui occupe désormais dans le gymnase « l'ancienne salle du conseil municipal » ainsi que le hall d'accueil et un espace de stockage adapté à leur activité. La danse occupait auparavant les locaux de la rue Dumage qu'ils ont dû quitter en raison de l'étroitesse des lieux. Pour Laëticia Flamion, la professeur de danse et responsable de l'activité au sein du Foyer Rural d'Andeville « *ces nouveaux locaux nous permettent d'exercer l'activité dans des conditions idéales notamment pour les enfants. Nous disposons ainsi d'une belle salle de danse d'environ 70 m² que nous avons aménagée et qui nous donne entière satisfaction* ».

Une seconde association, depuis le 1^{er} octobre 2018, a rejoint ces nouveaux locaux dans le gymnase. Il s'agit de l'ASSOCIATION MUSICALE ANDEVILLIENNE (AMA). Monsieur le Maire rappelle « *qu'en raison du projet de cabinet médical au 14 rue Jean Jaurès et donc de la vente de cette propriété communale où était installée l'AMA il fallait leur trouver rapidement un nouveau local* ». C'est chose faite puisque l'école de musique dispose dans le gymnase d'environ 60 m² avec deux salles de classe. La partie cours de guitare se tient toujours au 1^{er} étage de la rue Dumage.



La salle de danse



Les nouveaux locaux de l'AMA dans le gymnase

Pour le Président de l'AMA, Bernard DEPINOIS, c'est un changement notable qui a nécessité une grande concertation avec la Mairie et ajoute-t-il « *nous prenons nos marques et il reste quelques aménagements à réaliser à l'été 2019* ». En effet, des travaux complémentaires dans la partie « école de musique » seront réalisés en juillet 2019. Ils consisteront principalement à modifier les accès aux salles de musique dans le couloir d'entrée du gymnase, à créer un espace d'attente pour l'accueil des élèves et surtout à séparer l'école de musique de la partie « espace danse ». L'ensemble sera conduit dans le cadre de la mise aux normes des locaux transformés aux nouvelles exigences d'accessibilité et de sécurité incendie et par une amélioration du confort acoustique. L'estimation du coût des travaux environ 39 000 € H.T.

A ces travaux s'ajouteront ceux programmés dans le gymnase pour mettre aux normes les vestiaires du judo avec la création de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. En 2020, sera prévu la dernière phase de remise aux normes avec la création d'un trottoir extérieur pour les sorties de secours de la salle du Judo et du Tennis de Table donnant sur la rue du Dr. Nassif. Monsieur le Maire note ainsi « *qu'en l'espace de 4 ans le gymnase qui est très sollicité aura été entièrement modernisé pour environ 350 000 € HT et pour le plus grand bien de tous les utilisateurs* ».

L'ASSOCIATION MUSICALE ANDEVILLIENNE (AMA)

L'AMA a été créée en juillet 2010. Elle regroupe environ 50 élèves et 7 professeurs qui enseignent : Violon - Piano - Guitare - Batterie - Saxophone - Solfège et également pour les petits : Eveil Musical et initiation Musicale.

Président : Bernard Depinois - Vice Président : Christophe Laneuville - Trésorière : Martine Geffroy - Secrétaire : Virginie LECHAT - Secrétaire Adjointe : Sylviane Blanche.

Pour tout renseignement consultez le site internet : <https://musiqueandeville.wixsite.com/association-ama>



LE FOYER RURAL D'ANDEVILLE

L'activité danse fait partie du Foyer Rural d'Andeville qui compte environ 290 adhérents. Sont également proposées les activités de Badminton et de Cross training.

Présidente : Adeline FLAMION - Trésorier : Alain FLAMION - Secrétaire : Véronique BESSIERE.

L'activité danse organise tous les ans un magnifique spectacle qui cette année se tiendra le vendredi 7 juin 2019 et samedi 8 juin 2019 au gymnase.

Pour tout renseignement consultez le site : <http://foyerruralandeville.e-monsite.com/>

RETOUR EN IMAGES SUR LES PRINCIPALES ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS



Samedi 13 octobre 2018 : remise des cadeaux de naissance



Samedi 13 octobre 2018 : fête de la pomme dans le parc de la mairie



Samedi 13 octobre 2018 : 9^e Puces des couturières



Samedi 20 octobre 2018 : Loto de l'UNRPA



Dimanche 11 novembre 2018 : Cérémonie du 11 novembre



Samedi 1^{er} décembre 2018 : Bal country et Line dance



Samedi 8 et dimanche 9 décembre 2018 : Marché de Noël au gymnase



Samedi 8 décembre 2018 : remise des 330 colis aux aînés en Mairie

EXPOSITION REFLETS DE NACRE

Retour en images sur l'exposition « *Reflets de nacre* » qui s'est tenue en Mairie du samedi 29 septembre au mercredi 3 octobre 2018. Organisée par la municipalité, le CCFCA et l'association « *des fourmis dans nos doigts* », l'exposition a été précédée d'un vernissage le vendredi 28 septembre 2018 qui a connu un vif succès. La Présidente de l'association en a profité pour remettre à la commune, par l'intermédiaire de Monsieur le Maire, une réplique encadrée du blason communal en tissu et broderie incrustée de nacre. Elle est dorénavant exposée dans la salle du conseil municipal.



REPAS DES AÎNÉS

Ce 25 novembre 2018, à 12 h 30, 280 aînés avaient rendez-vous au gymnase pour le traditionnel repas de fin d'année. Accueillis par Monsieur le Maire et les membres du CCAS, puis par Pascal BOIS, notre Député et Ihlam ALET, notre conseillère départementale, chacun a pu apprécier la chaleureuse ambiance, le spectacle cabaret et les très bons plats concoctés par Philippe ARDOUIN du restaurant la Poterie à Warluis.

La doyenne de l'assemblée, Madame Louise THERY, a reçu de la part de Monsieur le Maire une jolie composition florale ainsi qu'un bouquet confectionné par le fleuriste d'Andeville, Hugues PICARD. Le doyen, Monsieur Maurice DUBOIS, s'est vu remettre un panier garni.



Des réalisations aussi variées qu'originales, en peinture, en patchwork, avec des coquillages et des bijoux... ont été présentées sur le thème de la nacre. Une réussite !



En fin d'après-midi, les animateurs de danse ont pu évoluer sur la piste au son des rythmes du DJ Alpha Tempo.



Remise de 10 ordinateurs portables aux enseignants de l'école élémentaire Anatole Devarenne

.....



Le Maire d'Andeville, Jean-Charles MOREL, accompagné de Patricia DAOUD maire adjointe déléguée à l'enfance et aux affaires scolaires et périscolaires, ont offert 10 ordinateurs portables, le jeudi 8 novembre 2018, à la directrice Madame VIACROZE et aux enseignants.

Monsieur le Maire a souligné à cette occasion la forte implication de la commune dans l'équipement informatique à la fois à l'école élémentaire, mais aussi en maternelle où chacune des 5 classes est équipée de 2 ordinateurs en fonds de classes tous reliés à internet. Il a rappelé également qu'une classe informatique avec 15 postes et un tableau numérique est disponible à l'Île-aux-Enfants.

Dans un contexte financier contraint, l'investissement total en 2018 pour l'informatique scolaire s'est élevé à 5000 €. Ce choix pour l'avenir des élèves d'Andeville témoigne de la confiance et de l'ambition que la Mairie et l'Éducation nationale placent en la jeunesse et en son éducation. Monsieur le Maire a conclu cette cérémonie en précisant que *« l'une des responsabilités des acteurs éducatifs est d'aider les jeunes à mieux se repérer dans l'univers numérique et à acquérir les outils intellectuels et techniques nécessaires pour mieux maîtriser leurs usages »*.

Enfin, pour Patricia DAOUD, maire adjointe déléguée à l'enfance et aux affaires scolaires et périscolaires, elle a souligné que *« la révolution numérique est une chance pour l'École »* car a-t-elle complétée *« les nouveaux outils offrent un potentiel de renouveau pédagogique important, pouvant améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif »*.

Pour les enseignants, il ne fait aucun doute que cette révolution technologique est aussi un défi lié au développement rapide des usages du numérique : dans un monde où l'outil informatique et les réseaux sociaux occupent une place centrale, il est essentiel que l'école donne aux élèves les savoirs correspondants, qu'elle les prépare à la citoyenneté numérique et à l'emploi de demain.



SOIRÉE ST VALENTIN

16 FÉVRIER 2019

19 H - GYMNASÉ



Samedi 2 février 2019 – Loto - À partir de 18 h au gymnase

Organisé par l'association des parents d'élèves du collège de Sainte Geneviève – APELV - Buvette sur place

Samedi 16 février 2019 - Remise des cadeaux naissance - 11 h - Mairie salle du Conseil municipal

Organisée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Samedi 16 février 2019 – Repas de la Saint-Valentin - Gymnase

Organisé par le CCFCA - réservations au 07 71 73 16 33 - Date limite 5 février 2019 - Adulte : 38€ - Enfants : 17 €

Samedi 2 mars 2019 - Concours de belote - Gymnase

Organisé par l'UNRPA

Dimanche 10 mars 2019 - Tournoi de badminton pour « NATHAN » - Gymnase

Organisé par le Foyer Rural

Samedi 16 mars 2019 – Loto – Gymnase

Organisé par l'US ANDEVILLE



Dimanche 31 mars 2019 - Loto des enfants - Gymnase

Organisé par l'association « Les Gribouilles »



Samedi 27 avril 2019 - Soirée espagnole - Gymnase

Organisée par le CCFCA



Samedi 4 mai 2019 - Loto - Gymnase

Organisé par ANDEVILLE PPC - Club de tennis de table



Dimanche 12 mai 2019 - Bourse aux orchidées - Gymnase de 10 h à 18 h

Organisée par ORCHIDÉES 60



Dimanche 26 mai 2019 - Élections européennes (1 seul tour) - Bureaux de vote - Gymnase de 8 h à 18 h



Vendredi 7 juin 2019 et samedi 8 juin 2019 - Spectacle de danse - gymnase

Organisé par le FOYER RURAL

Naissances

AUBERT IGLESIAS Nathan	19/09/2018
PROUX Eva	28/09/2018
TIREAU Sienna	02/10/2018
PUSSARD Lyam	03/10/2018
ZATLA Maxime	10/10/2018
GRARE Loïc	15/10/2018
BENAMAR Eliza	25/10/2018
SAGESSE Ashley	30/10/2018
KROUNI MAGNAUDEIX Lexie	05/11/2018
KROUPA HAAS Léo	15/11/2018
LEBORGNE Soan	19/11/2018
MARY Jade	04/12/2018
SALINGUE Mélina	07/12/2018
PUJOL DE SALAS Thaïs	17/12/2018
HENRY Tessa	25/12/2018
OLAS Charlie	29/12/2018
BACKELAND Samuel	31/12/2018

Décès

PIVOT Colette	épouse NETTER	21/01/2018
BARBIER Monette	épouse GRÉGOIRE	29/09/2018
LEBRETON Laurence	épouse DONNEFOY	26/09/2018
AUDREN Stéphane		05/10/2018
BOURGON René		07/12/2018
DUVAL Jeannine		18/12/2018
TAVEAUX Suzanne	épouse FERRANT	03/11/2018

Nouveau !

MISE EN PLACE DE L'ENLÈVEMENT DES VÉHICULES : FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune s'est dotée d'une fourrière automobile (PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes) et a confié par contrat de concession, pour une durée de 5 ans, au garage DEPANNAGE JORY & FILS à Esches, le soin de gérer ce service.

La mise en fourrière de votre véhicule est due à un stationnement gênant ou dangereux. Voici toutes les démarches à suivre si votre véhicule a été enlevé par la fourrière.



1/ Vous présenter à la police municipale d'Andeville en Mairie 2 place de la République (8 h 30 -12 h / 13 h 30 -17 h) munis des documents suivants :

- Carte grise (certificat d'immatriculation) du véhicule
- Permis de conduire
- Attestation d'assurance du véhicule

La Police municipale vous délivrera la « *main levée* » qui autorise la sortie du véhicule de la fourrière.

2/ Munis de la « *main levée* » qui vous aura été délivrée par la Police municipale et des documents du véhicule, vous pourrez vous présenter à la fourrière pour reprendre possession de votre véhicule après vous être acquitté en plus de l'amende liée à l'infraction initiale du montant des frais d'enlèvement et de garde journalière.

FRAIS - TARIF :

Modes de paiement : espèce, chèque ou carte bancaire.

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE AUTOMOBILE D'ANDEVILLE
DEPANNAGE JORY & FILS - Lieu dit : LA GARENNE - 60110 ESCHEs
Tél. : 03 44 22 06 06 - Courriel : remorquagejory2@orange.fr

RESTITUTION DES VÉHICULES AUX HORAIRES SUIVANTS :

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30
- Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 00



Pour tout renseignement :

Police Municipale - pm@andeville.fr - téléphone : 03 44 52 59 98

Mairie d'ANDEVILLE - 2 place de la République - CS90144 - 60111 MÉRU cedex



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048. Pour vous inscrire, trois solutions :

1°) en utilisant le service en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> Attention ! L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.

2°) par correspondance en envoyant à la mairie d'Andeville la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété ;

3°) ou directement en mairie aux heures d'ouverture en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.



PROBLÈME DE RÉCEPTION DE LA TNT !

Qui et comment alerter en cas de perturbations de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ou de la radio ?

Vous avez été nombreux à nous signaler des problèmes de réception de la TNT. Pour cela, vous devez contacter l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). L'ANFR est l'organisme public chargé de prendre, conjointement avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), les mesures nécessaires pour garantir aux téléspectateurs une bonne réception des signaux de télévision hertzienne terrestre. Le rôle de l'ANFR est de recevoir et d'enregistrer les réclamations des usagers, déterminer si elles sont recevables, identifier l'origine des éventuels brouillages ou perturbations et, dans la mesure du possible, trouver une solution au problème.

Vous pouvez appeler le : **0 970 818 818** (appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8 h à 19 h) ou sur le site internet : **www.matnt.tdf.fr**

AIDE AUX TRANSPORTS AUX PARTICULIERS

Si vous habitez à plus de 30 km de votre lieu de travail, et que vous n'avez pas d'autre choix que d'utiliser votre véhicule pour vous y rendre, vous pouvez bénéficier d'une aide régionale au transport de 20 euros par mois.

- Afin de vérifier si vous pouvez bénéficier de l'aide au transport : <http://www.hautsdefrance.fr/aide-transport/>
- Le dépôt de la demande s'effectue sur le site : <https://aidesindividuelles.hautsdefrance.fr/sub/login-tiers.sub>

PRIME D'ACTIVITÉ 2019 : MODE D'EMPLOI

Dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales, une revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité sera versée, sous certaines conditions, à partir de février 2019.

La revalorisation est applicable aux revenus professionnels mensuels perçus à partir d'octobre 2018. En prenant en compte l'augmentation du SMIC, cette revalorisation exceptionnelle permettra d'atteindre, éventuellement selon votre niveau de revenu, une augmentation de 100 € pour les bénéficiaires de la prime d'activité rémunérés au SMIC.

Vous pouvez utiliser le site de la CAF qui a mis en place un simulateur à l'adresse :

<https://www.caf.fr/wps/portal/cafr/simulateurpa/>

De même vous pouvez faire votre demande directement en ligne sur le site de la CAF.FR :

Accueil > Mes services en ligne > Faire une demande de prestation > Demander la prime d'activité



Samedi

16 février 2019

A 19h au gymnase

*Soirée
Saint-Valentin*

*Organisé par le CCFCA - réservations au 07 71 73 16 33
Date limite 5 février 2019 - Adulte : 38€ - Enfant : 17 €*